

Eh bien, ces appréhensions ne se réalisèrent pas, fort heureusement. Au contraire, les choses n'en prirent qu'une bien meilleure tournure.

D'abord, notre auteur apprit de M. Gérin-Lajoie que M. J.-E. Turcotte, député des Trois-Rivières et président de l'Assemblée législative, avait signé, au moment—je suppose—de la chute du ministère, un chèque de trois cents piastres en faveur de la *Flore* du Canada. C'était seulement la moitié de la somme qui avait été votée le 8 avril 1859 et que M. Provancher avait de nouveau demandée. Mais il est sans doute fort agréable d'être à demi exaucé, quand on a sujet de craindre de ne pas l'être du tout.

Il y a sans doute des gens qui, après un demi-succès si inattendu, n'aurait plus osé remuer un doigt, et se seraient montrés satisfaits d'avoir pu vendre 150 exemplaires d'un ouvrage encore sous presse, au prix de deux piastres l'un, payables sur livraison. L'abbé Provancher fit autrement, et il fit bien. Par exemple, je croirais volontiers que, s'il usa de nouveau du droit, que possède tout sujet britannique, de pétition au Parlement, ce dut être à l'instigation de certains membres du monde parlementaire, bien au fait du parti que l'on peut tirer des circonstances, émus d'ailleurs des doléances que notre auteur leur avait probablement exprimées sur la perte de \$300 qui avait signalé, pour lui, l'arrivée au pouvoir du ministère McDonald-Sicotte.

Toujours est-il que, dans les premiers mois de l'année 1863, le comité de la Bibliothèque eut encore à s'occuper de la *Flore canadienne*, et l'on va voir avec quel résultat à la lecture de la lettre que voici, encore de Gérin-Lajoie, le bibliothécaire de la Législature.

Québec, 5 mars 1863.

Cher Monsieur,

Le comité de la Bibliothèque s'est réuni aujourd'hui pour prendre votre requête en considération. Après une